



LES ACTEURS DE LA LUTTE COLLECTIVE DANS LE CALVADOS



LES FINANCEURS DE LA LUTTE COLLECTIVE

Les EPCI s'engagent dans la lutte collective

En finançant :

- ✚ La communication
- ✚ La permanence téléphonique
- ✚ La plateforme de déclaration des nids
- ✚ La formation de référents locaux
- ✚ Le volet administratif de la destruction des nids

Le Conseil Départemental du Calvados s'engage dans la lutte collective auprès des communes

en finançant une part du coût de destruction des nids de frelon à pattes jaunes (17€ pour un nid sous les 10m de haut, 22€ pour un nid entre 10 et 25m de hauteur et 30€ pour un nid au-dessus des 25m de hauteur).

Les communes s'engagent dans la lutte collective

- ✚ En finançant le reste du coût de destruction des nids de frelon à pattes jaunes
- ✚ En relayant aux habitants les infos/actus diffusées par FREDON Normandie.
- ✚ En déclarant sur la plateforme tous les nids qui leur sont signalés.

LES INTERVENANTS DE LA LUTTE

FREDON Normandie

Gère :

- ✚ La communication
- ✚ La permanence téléphonique
- ✚ La plateforme de déclaration des nids
- ✚ La formation de référents locaux
- ✚ Le volet administratif de la destruction des nids
- ✚ Le volet financier de la destruction des nids

Les prestataires

Détruisent les nids que FREDON Normandie leur envoie et facturent à FREDON Normandie leurs interventions.

Les référents locaux

Peuvent être sollicités par FREDON Normandie pour valider un diagnostic de nid (espèce, existence du nid...)